

DERMATOSES CHEZ LES COIFFEUSES ET LES COIFFEURS

Problèmes de peau : Consultez un médecin !

Les problèmes dermatologiques sur les mains et les bras liés à la profession sont un problème largement répandu chez les coiffeuses et les coiffeurs qui peuvent, et ce n'est pas rare, contraindre à devoir changer de métier. Des données scientifiques précises à ce sujet manquaient encore à ce jour en Suisse. Pour cette raison, ce thème a fait l'objet d'études plus fouillées dans le cadre d'un travail de doctorat à la clinique dermatologique de l'Hôpital universitaire de Zurich, en collaboration avec la Suva.

Les problèmes de peau sont largement répandus dans la profession de coiffeur. L'évaluation a montré que 77% des coiffeuses/coiffeurs interrogés ont constaté des modifications de la peau depuis qu'ils exercent leur profession. 31% ont révélé qu'ils ont déjà souffert ou qu'actuellement ils souffrent d'eczéma (plaques de peau enflammées, irritées, avec des petites cloques, des desquamations, et/ou des croûtes). Les facteurs les plus actifs à l'origine de l'eczéma sont constitués par les liquides de permanente et par les shampoings. Malgré cela, l'étude a montré

que seulement 40% des coiffeuses/coiffeurs interrogés portaient des gants pour protéger leur peau lors de l'application du liquide de permanente et 22% lors de l'application du shampoing.

Porter des gants de protection

Les résultats montrent que les problèmes de peau dus à l'exercice d'une profession représentent un risque toujours plus sérieux pour la santé des coiffeuses et des coiffeurs. Une protection soigneuse de la peau peut fortement diminuer ce risque. Il est donc essentiel de mettre au centre de la formation les connaissances sur la peau et sa protection afin de diminuer la fréquence des problèmes de peau chez les coiffeuses/coiffeurs.

Parmi les coiffeuses/coiffeurs interrogés qui souffraient d'eczéma, seulement la moitié d'entre elles a consulté un médecin. La possibilité d'une maladie professionnelle a été annoncée à l'assurance accidents dans seulement 4% des cas. Les problèmes de peau ne sont donc pas considérés comme une véritable maladie professionnelle par les coiffeuses/coiffeurs, mais comme des manifestations typiques de la profession. Il

serait pourtant souhaitable d'annoncer suffisamment tôt à l'assurance accidents les eczémas d'origine professionnelle. Grâce à une déclaration effectuée à temps et avec des conseils, la protection de la peau pourrait être améliorée dans de nombreux cas et l'eczéma maîtrisé à un stade précoce. Une manière de faire qui permet de rester dans la profession.

URSINA JENNY MÉD.PRAT.,
DOCTORANTE, CLINIQUE DERMATOLOGIQUE,
HÔPITAL UNIVERSITAIRE, ZÜRICH

Dossier concernant la protection de la peau :

- www.2haende.ch
- CFST, liste de contrôle pour salons de coiffure et ongleries. N° de commande 6808. Téléchargement/Commande à l'adresse www.ekas.admin.ch
- « J'aime mon travail, je prends soin de mes mains ! » Document de formation pour les coiffeuses/coiffeurs, Suva, N° de commande : 88804. Téléchargement/Commande à l'adresse www.suva.ch/waswoS